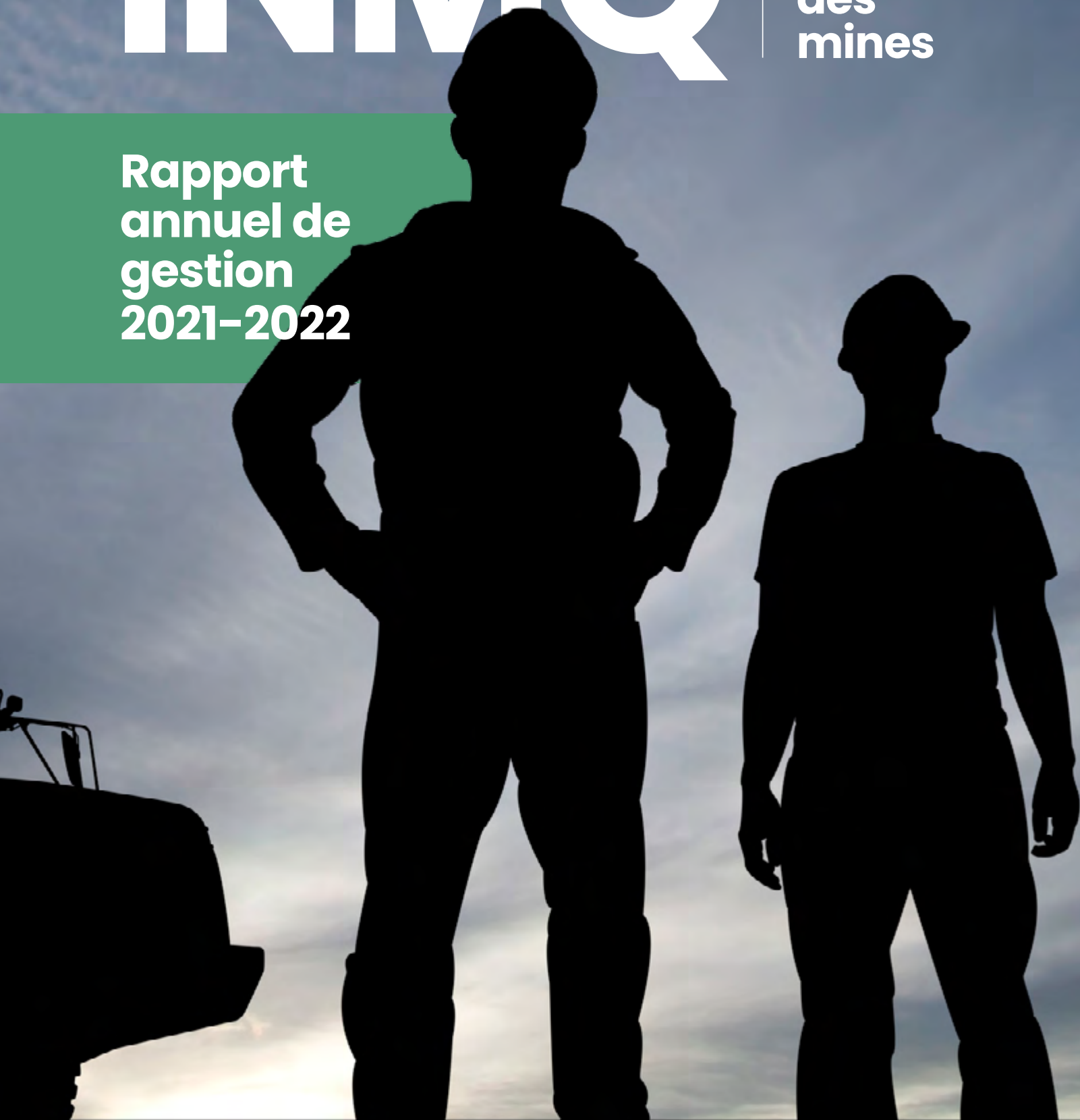


INMQ

Institut
national
des
mines

Rapport
annuel de
gestion
2021-2022



Rédaction et diffusion

Karine Lacroix, conseillère stratégique en communication
Institut national des mines

Collaboration

Carolle Audy, technicienne en administration
Sarah Tremblay, secrétaire générale
Maripier Viger, agente de communication
Institut national des mines

Supervision

Christine Duchesneau, présidente-directrice générale
Institut national des mines

Révision linguistique

Gilles Bordage

Graphisme

Pro-Actif

Photographies

Les photographies des membres du conseil d'administration ont été réalisées par la photographe Émilie Nadeau.

Le présent document a été produit par l'Institut national des mines.

Pour toute demande de renseignement :

Institut national des mines
125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
info@inmq.gouv.qc.ca | inmq.gouv.qc.ca

ISBN : 978-2-550-92152-3 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-92153-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

© Gouvernement du Québec, Institut national des mines (2022)





Table des matières

Messages des autorités	6		
Message du ministre	7		
Message de la présidence direction générale	8		
Message de la direction générale	9		
Déclaration attestant la fiabilité des données	11		
Rapport de l'auditeur	12		
Rapport de la direction	13		
Rapport de l'auditeur indépendant	14		
État des résultats et de l'excédent cumulé	16		
État de la situation financière	17		
État de la variation des actifs financiers nets	18		
État des flux de trésorerie	19		
Notes complémentaires	20		
1. Présentation de l'institut national des mines	27		
1.1 L'organisation en bref	28		
Mission de l'organisation	28		
Contexte	29		
Fonctions	29		
L'équipe de l'INMQ, ses collaborateurs, ses collaboratrices et ses partenaires	30		
1.2 Faits saillants de l'année 2021-2022	33		
Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement	33		
Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation	34		
Avis aux ministres – Recommandations visant à former une main-d'œuvre minière apte à réaliser l'entretien des engins hybrides et électriques	34		
Les tendances générales en formation minière 2021-2022	35		
Un article dans la revue internationale <i>Géologues</i>	35		
		Reconnaissance des acquis et des compétences dans la formation minière	36
		Formation courte en environnement minier : un partage d'expertise québécoise au Maroc	36
		Douze pays représentés au colloque annuel 2021 de l'Institut national des mines	37
		Près de 60 articles présentant le secteur minier sous l'angle de la formation	37
		La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique	37
		2. Les résultats	38
		2.1 Plan stratégique 2018-2023	39
		Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023	39
		Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023	40
		Enjeu 1 : La connaissance des tendances en formation ayant un impact sur le développement des compétences de l'avenir	40
		Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	40
		Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	41
		Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	41
		Enjeu 2 : L'actualisation de l'offre de formation	44
		Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	44

Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	45	Contrats de service	60
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	46	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022	60
Enjeu 3 : L'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur minier	47	4.2 Développement durable	61
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	47	Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022	61
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	49	4.3 Occupation et vitalité des territoires	62
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	50	4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	62
2.2 Déclaration de services aux citoyens	51	4.5 Accès à l'égalité en emploi	62
3. Les ressources utilisées	52	4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	63
3.1 Utilisation des ressources humaines	53	Objet et champ d'application	63
Répartition de l'effectif par secteur d'activité	53	Principes d'éthique et règles générales de déontologie	63
Formation et perfectionnement du personnel	53	Activités politiques	65
Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	54	Processus disciplinaire et sanctions	66
Données accessibles concernant le taux de départ volontaire	55	Entrée en vigueur	66
3.2 Utilisation des ressources financières	56	4.7 Gouvernance de l'Institut national des mines	67
Dépenses par secteur d'activité	56	Membres du conseil d'administration	67
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	57	Fonctionnement des comités	71
Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles	57	4.8 Allègement réglementaire et administratif	72
4. Annexes – autres exigences	58	4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	59	Nombre total de demandes reçues	72
Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	59	4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	73
		Comité permanent et mandataire	73
		Statut de la politique linguistique institutionnelle	73
		Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle	73
		4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	74
		4.12 Politique de financement des services publics	74

A high-angle photograph of two workers in safety gear (hard hats, high-visibility vests, and gloves) standing on a rocky, reddish-brown terrain. They are looking at a tablet held by one of them. The worker on the left wears a yellow hard hat and a brown jacket with reflective yellow stripes. The worker on the right wears a white hard hat and a brown jacket with reflective yellow stripes. The ground is covered in small rocks and larger boulders.

Messages des autorités



Message du ministre

Après deux années difficiles pour nous tous, l'Institut national des mines du Québec (INMQ) a profité du retour graduel à la normale pour faire le plein de projets. Encore une fois, l'organisme a pu mettre à profit son expertise et son savoir-faire en plus de faire rayonner l'industrie minière québécoise à l'échelle nationale et internationale.

Par son travail sur la publication *Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement*, l'INMQ s'est intéressé à l'employabilité de la main-d'œuvre autochtone sous l'angle

de la formation. Véritable bassin potentiel de travailleuses et de travailleurs, la main-d'œuvre autochtone est essentielle à la réussite du secteur minier québécois.

Encore dans le domaine des publications, soulignons la sortie du rapport *Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation*. En cette période où l'industrie minière poursuit sa transformation technologique et environnementale, ce rapport situe le Québec dans cette transition et évalue les besoins de formation qui y sont associés. Nous y apprenons, entre autres, que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sera le principal défi, notamment chez les mécaniciennes et mécaniciens d'engins de chantier.

L'INMQ s'est également penché sur le parcours en reconnaissance des acquis et des compétences de travailleuses et travailleurs du secteur minier, a reçu près de 190 participantes et participants de 12 pays différents à son 6^e colloque annuel et poursuivi sa veille informationnelle afin de documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale.

C'est donc une année remplie de projets aussi variés qu'importants que vient de traverser l'Institut national des mines du Québec, qui a démontré sa valeur pour assurer la vitalité du secteur minier et le dynamisme de nos collectivités.

Merci pour tout ce travail remarquable!

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
Ministre de l'Éducation

Votre
gouvernement

Québec



Message de la présidence du conseil d'administration



Monsieur le Ministre, au nom du conseil d'administration de l'Institut national des mines, je vous présente le rapport annuel de gestion 2021-2022 retraçant les principaux projets de recherche et événements de l'organisation. Vous constaterez, encore une fois, l'engagement et l'implication des membres du conseil dans les choix stratégiques et porteurs pour le développement de la formation minière et son impact sur le succès et la vitalité du secteur minier québécois.

Au cours de la dernière année, l'Institut national des mines a accueilli la quatrième dirigeante de son histoire. Forte de son bagage académique et de son expérience comme gestionnaire au sein du gouvernement du Québec, M^{me} Christine Duchesneau est devenue la première présidente-directrice générale de l'histoire de l'organisation. Son dévouement à l'égard de notre mandat est déjà remarqué par le conseil depuis son entrée en poste. D'ailleurs, celle-ci est appuyée par un conseil d'administration expérimenté qui possède une représentativité unique au Québec. Favorisant la concertation et l'écoute des préoccupations de divers milieux, tant scolaires que miniers, le conseil veille à actualiser l'offre de formation minière à tous les niveaux : professionnel, collégial et universitaire. Il est également soutenu par quatre ministères au gouvernement du Québec, soit le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le conseil contribue aussi à faire rayonner la formation minière à l'échelle nationale et internationale.

À l'aube d'une nouvelle planification stratégique, le conseil souhaite poursuivre ses efforts afin de continuer à exercer son leadership d'influence et à mettre en place des stratégies pour rehausser les compétences de la main-d'œuvre minière actuelle et future, entrevoir les nouveaux savoirs à acquérir et favoriser l'actualisation selon différentes perspectives de la formation minière québécoise. C'est grâce à son équipe chevronnée que l'Institut s'assure de déceler et de documenter les tendances en formation du secteur minier au Québec, au Canada et dans le monde afin qu'elle conserve ses titres de noblesse et sa crédibilité au regard de l'industrie québécoise. D'ailleurs, cette nouvelle planification stratégique saura prouver encore une fois l'agilité dont fera preuve notre organisation pour un succès assuré.

Guy Belleau
Président du conseil d'administration

Message de la présidence direction générale



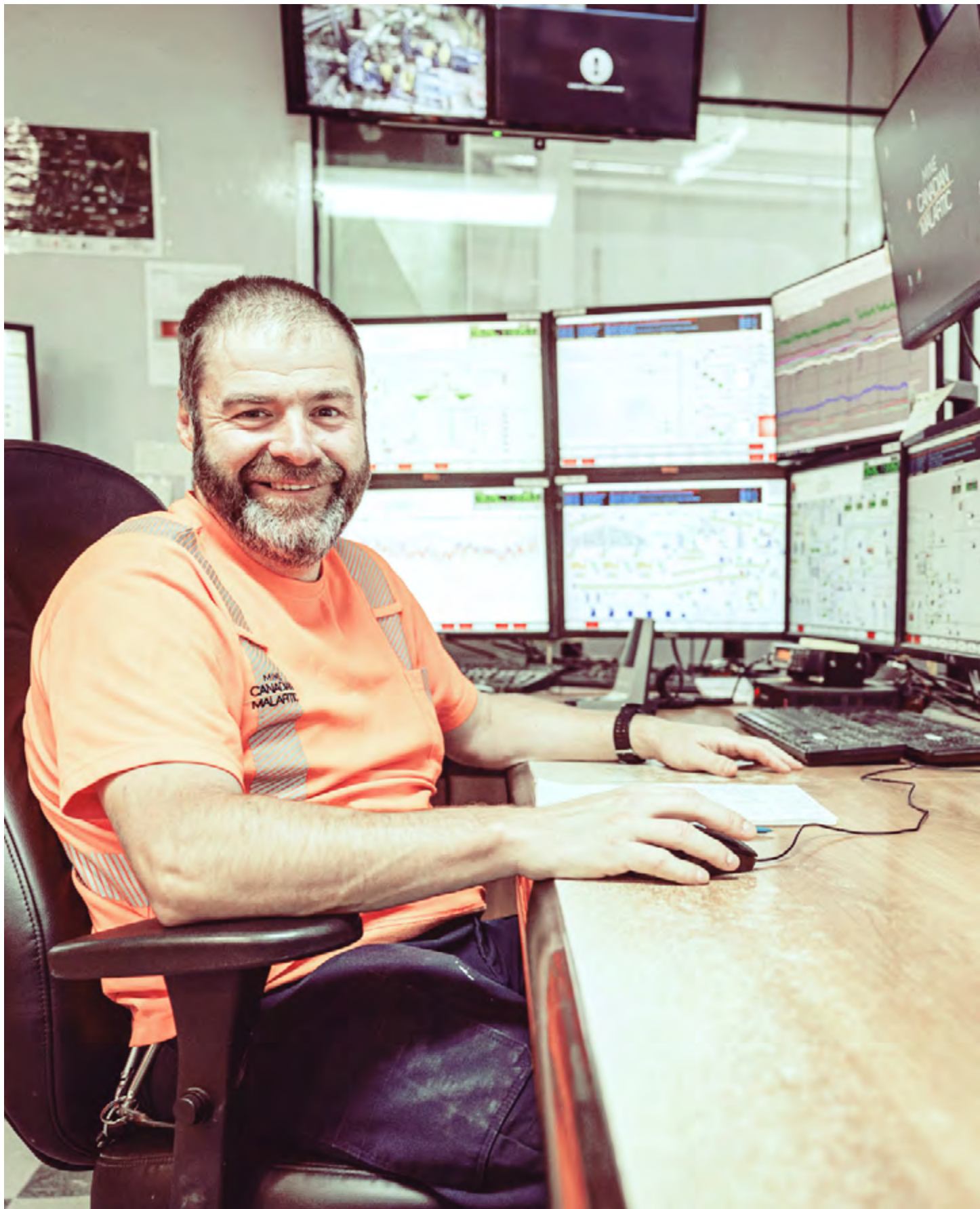
Monsieur le Ministre, c'est avec honneur que j'ai accepté en janvier dernier la fonction de présidente-directrice générale de l'Institut national des mines. Contribuer à l'arrimage et à l'adéquation entre les besoins des entreprises minières et l'offre de formation québécoise dans nos établissements d'enseignement est une voie qui m'a inspirée et animée dès mon entrée en poste. Dans un Québec visant à diminuer l'empreinte environnementale de ses industries, je constate d'ores et déjà que les technologies facilitent désormais ce tournant vert et que la formation y joue un rôle primordial. D'ailleurs, l'Institut national des mines a produit cette année un rapport sur les engins miniers hybrides et électriques, tout en évaluant les connaissances, les savoirs et les compétences nécessaires à la formation notamment de la main-d'œuvre en mécanique d'engins de chantier. En offrant la possibilité aux établissements d'enseignement d'actualiser leurs programmes et leur formation, l'Institut national des mines joue son rôle en livrant des recherches pertinentes et utiles sur lesquelles ils peuvent s'appuyer. Tout comme l'industrie minière, la formation vit actuellement chacune des étapes d'une transition vers le renouvellement du monde du travail. Ce changement est bel et bien amorcé.

Moderniser la formation en se basant sur des projets de recherche rigoureux, des données probantes et des actions concrètes fait de l'Institut national des mines une organisation prospère enviable par tous. La modernisation de la formation professionnelle est un enjeu sur lequel travaille particulièrement l'Institut depuis déjà un moment. Notre volonté de contribuer à la valorisation de la formation professionnelle, mais aussi collégiale et universitaire, permettra à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des emplois captivants et, ainsi, de démontrer leur savoir et les compétences développées dans nos établissements d'enseignement si hautement engagés. Pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, il est devenu nécessaire de développer des outils concrets.

Nous désirons continuer à cultiver l'expertise et à mobiliser nos partenaires tant des instances gouvernementales que du secteur minier ou du secteur de l'éducation. L'éducation est un immense terrain de jeu. La révolution technologique et industrielle nous permet de nous réinventer et de relever de nouveaux défis. L'Institut national des mines a l'opportunité d'être un centre de recherche sectoriel offrant des études pouvant s'étendre à d'autres secteurs d'activité du Québec. Il s'agit d'une organisation que nous devons faire connaître davantage afin de poursuivre nos efforts pour actualiser l'offre de formation. Nous continuerons à contribuer à notre mission en nous adjoignant des partenaires stratégiques partageant la même vision : former la meilleure main-d'œuvre minière au monde.

En terminant, c'est grâce à un conseil d'administration dévoué, à un réseau de partenaires volontaires et, spécialement, grâce à mon équipe d'experts à l'Institut national des mines qu'il est possible de maintenir nos hauts standards de qualité. J'aimerais tout particulièrement souligner le travail de M^{me} Sarah Tremblay qui a rempli avec succès le rôle de présidente-directrice générale par intérim durant quelques mois avant mon arrivée en poste, et ce, tout en exerçant ses fonctions de secrétaire générale de notre organisation. Sur ce, bonne lecture!

Christine Duchesneau,
Présidente-directrice générale





Déclaration attestant la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Institut national des mines :

- › décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- › présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2018-2023 de l'Institut;
- › rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- › rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.

La présidente-directrice générale,



Christine Duchesneau
Val-d'Or, mai 2022

Rapport de l'auditeur

L'Institut national des mines s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes en matière de gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

Les états financiers ont été intégrés dans leur intégralité au présent rapport à la suite de leur adoption par le conseil d'administration, le 16 mai 2022.

Tables des matières

Rapport de la direction	13
Rapport de l'auditeur indépendant	14
État des résultats et de l'excédent cumulé	16
État de la situation financière	17
État de la variation des actifs financiers nets	18
État des flux de trésorerie	19
Notes complémentaires	20

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

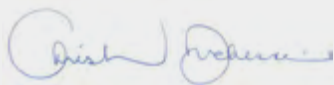
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale



Christine Duchesneau
Val-d'Or, le 16 mai 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national des mines (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

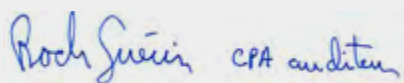
- › j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- › j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- › j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Montréal, le 16 mai 2022

Institut national des mines

État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	970 500	959 500	970 500
Ministère des relations internationales et de la francophonie		16 600	-
Intérêts et autres revenus	1 697	1 455	1 697
	972 197	977 555	972 197
Charges			
Traitements et avantages sociaux	766 788	523 897	736 466
Services professionnels	287 102	239 746	197 590
Frais de déplacement	40 000	19 630	4 318
Publicité et communication	21 000	22 609	10 163
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	22 928	23 024	24 107
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		-	5 438
Fournitures et approvisionnements	8 000	5 277	5 045
Frais de formation	7 000	10 551	7 789
Frais de représentation	3 415	1 276	138
Frais financiers	600	715	486
	1 156 833	846 725	991 540
Excédent (déficit) de l'exercice	(184 636)	130 830	(19 343)
Excédent cumulé au début de l'exercice	377 160	377 160	396 503
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	192 524	507 990	377 160

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

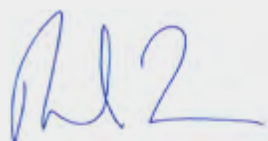
	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	498 070	505 819
Comptes à recevoir (note 3)	48 474	28 897
	546 544	534 716
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	120 923	192 048
Provision pour allocation de transition (note 7)	2 321	37 717
	123 244	229 765
Actifs financiers nets	423 300	304 951
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	46 342	67 641
Charges payées d'avance	38 348	4 568
	84 690	72 209
Excédent cumulé	507 990	377 160
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. Guy Belleau,
président du conseil d'administration



M. Michel Laplace,
président du comité d'audit

État de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(184 636)	130 830	(19 343)
Amortissement des immobilisations corporelles	22 928	23 024	24 107
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		-	5 438
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 725)	(3 830)
	22 928	21 299	25 715
Variation des charges payées d'avance		(33 780)	21 218
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(161 708)	118 349	27 590
Actifs financiers nets au début de l'exercice	304 951	304 951	277 361
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	143 243	423 300	304 951

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	130 830	(19 343)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 024	24 107
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	5 438
	153 854	10 202
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Comptes à recevoir	(19 577)	15 849
Créditeurs et charges à payer	(71 125)	24 807
Provision pour allocation de transition	(35 396)	25 342
Charges payées d'avance	(33 780)	21 218
	(159 878)	87 216
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(6 024)	97 418
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 725)	(3 830)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 725)	(3 830)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(7 749)	93 588
Trésorerie au début de l'exercice	505 819	412 231
Trésorerie à la fin de l'exercice	498 070	505 819

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2022

1. Constitution et objet

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. Coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. Estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. Soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. Participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer principalement la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie et les comptes à recevoir, à l'exception des taxes à la consommation, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

21

Constatation des revenus

Contribution du gouvernement du Québec

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Allocation de transition

L'obligation à long terme découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le titulaire, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. Comptes à recevoir

	2022	2021
	\$	\$
Autres comptes à recevoir	16 600	4 144
Taxes à la consommation à recevoir	31 874	24 753
	48 474	28 897

4. Crédoeurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	72 829	80 130
Traitements	38 130	87 698
Avantages sociaux	9 964	24 220
	120 923	192 048

5. Marge de crédit

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2021) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2022, le taux est de 8,20 % (7,95 % en 2021) et la marge est inutilisée (17 \$ en 2021).

6. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Informatique et logiciels	2022
Coût				
Solde au début	105 969	18 955	43 263	168 187
Acquisition	-	-	1 725	1 725
Radiation	-	-	(6 732)	(6 732)
Solde à la fin	105 969	18 955	38 256	163 180
Amortissement cumulé				
Solde au début	49 667	17 345	33 534	100 546
Amortissement	15 034	579	7 411	23 024
Radiation	-	-	(6 732)	(6 732)
Solde à la fin	64 701	17 924	34 213	116 838
Valeur comptable nette	41 268	1 031	4 043	46 342

6. Immobilisations corporelles (suite)

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Informatique et logiciels	2021
Coût				
Solde au début	105 969	18 955	60 882	185 806
Acquisition	-	-	3 830	3 830
Radiation	-	-	(21 449)	(21 449)
Solde à la fin	105 969	18 955	43 263	168 187
Amortissement cumulé				
Solde au début	34 633	16 766	41 051	92 450
Amortissement	15 034	579	8 494	24 107
Radiation	-	-	(16 011)	(16 011)
Solde à la fin	49 667	17 345	33 534	100 546
Valeur comptable nette	56 302	1 610	9 729	67 641

7. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs sont composés de deux régimes de retraite, soit le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) qui s'applique uniquement à la présidente-directrice générale, et le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), qui s'adresse aux autres membres du personnel dont la participation est sur une base volontaire. Les avantages sociaux futurs sont composés également de l'allocation de transition qui s'applique au titulaire d'un emploi supérieur.

Régime de retraite

La présidente-directrice générale de l'Institut participe au RRAS. Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2022 le taux de cotisation pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Ainsi, l'Institut a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022 (2021 : 6 %)

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent 11 115 \$ (24 342 \$ en 2021). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime volontaire d'épargne-retraite

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RLRQ, Chapitre R—17.0.1)*, l'Institut a mis en place, en juillet 2019, un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auquel chaque membre de son personnel peut adhérer. Ce RVER est administré par Desjardins Assurances, dûment autorisé par Retraite Québec et par l'Autorité des marchés financiers à cette fin. L'Institut a cotisé au RVER de chacun des membres de son personnel éligible pour un montant équivalent à 4 % de leur salaire brut, conditionnellement à ce que le membre contribue pour un minimum de 1 %. Le montant de la cotisation employeur versée au RVER par l'Institut au 31 mars 2022 s'élève à 16 471 \$ (2021 : 15 499 \$).

Allocation de transition

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

La provision pour allocation de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2022	2021
Taux d'indexation	0 %	0 %
Taux d'actualisation	3,66 %	1,1 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des titulaires d'emplois supérieurs actifs	4,83 ans	2,74 ans

Au 31 mars 2022, la charge de l'exercice s'élevait à (35 396 \$) (2021 : 25 342 \$).

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les seuls actifs financiers de l'Institut qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les autres comptes à recevoir.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notations nationales.

La direction estime que le risque de crédit relativement aux autres comptes à recevoir est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit est consenti.

Au 31 mars 2022, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux autres comptes à recevoir correspond à sa valeur comptable.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2022, le risque de taux d'intérêt est négligeable puisque le solde de la marge de crédit est nul et que celle-ci est très peu utilisée en cours d'exercice.

9. Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que de la présidente-directrice générale de l'Institut.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu des prestations de services sans contrepartie de la part du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, une entité sous contrôle commun. L'estimation de la valeur des services concernés pour l'exercice 2022 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 14 990 \$ (14 498 \$ en 2021) et de l'entretien ménager d'une valeur de 1 770 \$ (1 712 \$ en 2021). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

10. Obligations contractuelles

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 117 419 \$ (114 850 \$ en 2021) et échéant jusqu'en mars 2023.



1. Présentation de l'Institut national des mines



1.1 L'organisation en bref

Mission de l'organisation

Le rôle de l'Institut national des mines est de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde en vue de contribuer au développement du plein potentiel du secteur minier. L'Institut agit comme animateur de réseau : il multiplie les échanges entre les intervenants du milieu de l'éducation et les représentants de l'industrie minière pour favoriser l'innovation en formation minière au bénéfice du Québec tout entier. L'Institut réalise également des projets de recherche appliquée avec de nombreux partenaires venant d'établissements d'enseignement et du secteur minier.

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier :

L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.



Plus particulièrement, sa mission consiste notamment à :

- 1° coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- 2° estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- 3° soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie¹ des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- 4° participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

Contexte

L'Institut national des mines est un organisme de petite taille, de moins de 10 employés. Un organisme de cette taille doit non seulement maintenir une grande qualité de son expertise, mais également développer beaucoup de polyvalence chez son personnel afin de pouvoir répondre à ses différentes obligations de reddition de comptes en tant qu'organisme gouvernemental. Avec la capacité interne de son équipe et la concertation avec divers acteurs et actrices provenant du secteur de l'éducation et du secteur minier, l'Institut construit d'année en année une synergie dans ce grand réseau qui lui permet d'atteindre les objectifs de sa planification stratégique.

Fonctions

L'article 6 de la Loi poursuit en précisant certaines fonctions de l'Institut :

Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

- 1° faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;

2° diriger des projets pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;

3° conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;

4° solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;

5° établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;

6° exécuter tout autre mandat que lui confie [] le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Selon l'article 7, « [l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas ».

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

1. Au moment de la publication de ce rapport, aucune modification n'avait été apportée à la Loi sur l'Institut national des mines pour actualiser la dénomination des ministères chargés de son application.

L'équipe de l'INMQ, ses collaborateurs, ses collaboratrices et ses partenaires

Employées et employés

Christine Duchesneau,
présidente-directrice générale
Nommée le 19 janvier 2022,
M^{me} Duchesneau est entrée
en poste le 31 janvier 2022.

Jean-François Pressé,
président-directeur général
Nommé le 27 décembre
2018, M. Pressé a quitté ses
fonctions le 30 juin 2021.

Sarah Tremblay,
secrétaire générale
M^{me} Tremblay est en poste
depuis janvier 2021 et a
également occupé le poste
de présidente-directrice
générale par intérim du 1^{er}
juillet 2021 au 30 janvier 2022.

Carolle Audy,
technicienne en administration
M^{me} Audy est en poste
depuis janvier 2019.

Karine Lacroix,
conseillère stratégique
en communication
M^{me} Lacroix est en poste
depuis septembre 2014.

Alexandre Nana,
conseiller à l'innovation
et à la recherche
M. Nana a quitté ses fonctions
le 5 novembre 2021.

Sophie-Anne Soumis,
conseillère à l'innovation
et à la recherche
M^{me} Soumis occupe ce poste
depuis le 24 janvier 2022.

Nicholas Théroux,
conseiller à l'innovation
et à la recherche
M. Théroux est en poste
depuis mai 2019.

Maripier Viger,
agente de communication
M^{me} Viger est en poste
depuis mai 2019.

Collaboratrices et collaborateurs associés de l'Institut national des mines

Jean Dénommé,
spécialiste en éducation
Consultant

Rachel Bélisle,
professeure à la
Faculté d'éducation

Département d'orientation
professionnelle, Université
de Sherbrooke

Robert Marquis,
collaborateur à l'Institut
national des mines
Professeur associé à
l'Université du Québec en
Abitibi-Témiscamingue

Eddy Supeno,
professeur à la
Faculté d'éducation
Département d'orientation
professionnelle, Université
de Sherbrooke

Un étudiant en technologie minière au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. (Institut national des mines/photographe Mathieu Dupuis)





Partenaires de l'Institut national des mines

- › 48° Nord International
- › Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie
- › ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.
 - Mont-Wright
 - Fire Lake
- › Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
- › Association minière du Québec (AMQ)
- › Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)
- › Bureau du Québec à Rabat
- › Canadian Royalties Inc., Projet Nunavik Nickel
- › Cégep d'Alma
- › Cégep de Baie-Comeau
- › Cégep de Jonquière
- › Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- › Cégep de Sept-Îles
- › Cégep de Thetford
- › Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ)
- › Centres d'expertise en reconnaissances des acquis et des compétences (CERAC)
- › Centre National de Recherche Technologique en Nouvelle-Calédonie
- › Chambre de commerce de Val-d'Or
- › Commission scolaire crie
 - Service de l'éducation des adultes Sabtuan
- › Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois
 - Centre de formation professionnelle Val-d'Or
 - Polyvalente Le Carrefour
- › Centre de services scolaire de la Baie-James
 - Centre de formation professionnelle de la Baie-James
- › Centre de services scolaire Harricana
 - Centre de formation professionnelle Harricana

- › Centre de services scolaire de l'Estuaire
 - Centre de formation professionnelle de l'Estuaire
 - Centre de formation professionnelle de Forestville
- › Centre de services scolaire des Navigateurs
- › Centre de services scolaire du Fer
 - Centre de formation professionnelle de Sept-Îles
- › Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
 - Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
- › COALIA
- › Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)
- › Commission scolaire Kativik
- › Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines)
- › Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- › Éducation internationale
- › Eldorado Gold Québec, mine Lamaque
- › Formation Québec en réseau
- › Fédération des centres de services scolaires
- › Glencore
 - Fonderie Horne
 - Mine Matagami
 - Mine Raglan
- › Groupe minier CMAC-Thyssen
- › Groupe MISA
- › Hecla Québec, mine Casa Berardi
- › IAMGOLD Corporation, mine Westwood
- › Institut canadien des mines (ICM)
 - Division Amos
 - Division Val-d'Or
- › Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- › La Cité de l'Or
- › Les Diamants Stornoway, mine Renard
- › Meglab électronique inc.
- › Mines Agnico Eagle Ltd
 - Mine Goldex
 - Complexe minier LaRonde
- › Minerai de fer Québec, lac Bloom
- › Minière Osisko, Windfall
- › Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Royaume du Maroc
- › Ministère de l'Éducation
- › Ministère de l'Enseignement supérieur
- › Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
- › Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
- › Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- › Niobec, une compagnie de Magris
- › Nouveau Monde Graphite, projet Matawini
- › Northern Centre for Advanced Technology (NORCAT) | Ontario
- › Partenariat Canadian Malartic
 - Mine Canadian Malartic
 - Mine Odyssey
- › Polytechnique Montréal
 - Génie des mines
- › Québec Mines
- › Ressources Falco ltée
- › Rio Tinto, Fer et Titane, Compagnie minière IOC
- › Tertio conseil et stratégie, magazine *Ressources, Mines et Industrie*
- › Sel Windsor Ltée, mines Seleine
- › Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
- › Table jamésienne de concertation minière
- › Tata Steel Minerals Canada Limited
- › Université de Sherbrooke
 - Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage
- › Université du Québec à Montréal
 - Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère
- › Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 - Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM)
 - Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- › Université Laval
 - Académie de la transformation numérique
 - Génie des mines et de la minéralurgie

1.2 Faits saillants de l'année 2021-2022



Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement

Véritable bassin potentiel de travailleuses et de travailleurs, la main-d'œuvre autochtone est essentielle à la réussite du secteur minier québécois. Souvent à proximité de plusieurs sites miniers, de plus en plus de travailleuses et travailleurs autochtones sont embauchés au Québec. L'Institut national des mines a collaboré à la publication *Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement* de l'auteure D^{re} Émilie Deschênes, professeure universitaire. Dans cet ouvrage, réalisé également en partenariat avec la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec, l'Institut national des mines s'est intéressé particulièrement à l'employabilité de la main-d'œuvre autochtone sous l'angle de la formation.

D'ailleurs, l'une des quatre sections du modèle d'intervention pour l'insertion sociale et professionnelle des Autochtones au travail est «Former», où deux grands thèmes ont été abordés : le développement des compétences transversales, notamment les compétences interculturelles qui soutiennent l'accompagnement des travailleuses et travailleurs autochtones dans leur insertion sociale, ainsi que le développement des compétences techniques qui soutiennent la main-d'œuvre dans leur insertion surtout professionnelle.



Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation

La place des engins miniers hybrides et électriques dans les mines deviendra de plus en plus prépondérante. En cette période où l'industrie minière accélère de manière concomitante sa transformation technologique et environnementale, l'Institut national des mines a réalisé un rapport sur le sujet afin de mieux situer le Québec relativement à cet enjeu. Grâce à une enquête menée auprès de plus de 25 mines actives et projets miniers du Québec à l'été 2021, l'Institut national des mines a pu situer le Québec dans cette transition et évaluer les besoins de formation associés. Le rapport révèle notamment que, d'ici 2030, 46 % des mines et des projets miniers sondés et qui seront actifs auront besoin que la majorité des mécaniciennes et des mécaniciens à leur emploi aient suivi une formation qualifiante en entretien d'engins miniers hybrides et électriques et qu'un défi majeur sera la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.



Avis aux ministres – Recommandations visant à former une main-d'œuvre minière apte à réaliser l'entretien des engins hybrides et électriques

Reposant principalement sur les résultats du rapport de recherche *Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation*, cet avis présente des recommandations aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Celles-ci visent à faire en sorte que le réseau éducatif québécois soit prêt à relever le défi que représente l'accroissement de la demande de mécaniciennes et de mécaniciens d'engins de chantier aptes à entretenir les futures générations d'engins, dont font notamment partie les modèles hybrides et électriques.

Il est recommandé que le gouvernement du Québec soutienne les initiatives visant le développement de programmes qualifiants et crédités de formation de courte durée relatifs à l'entretien d'engins de chantier hybrides ou électriques, et ce, notamment afin de permettre aux travailleuses et aux travailleurs déjà sur le marché du travail et étant appelés à entretenir de tels engins d'avoir accès à un programme de formation leur permettant de mettre à jour leurs compétences. De plus, compte tenu de l'électrification des parcs d'engins miniers qui s'amorce actuellement au Québec dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, l'Institut national des mines recommande au ministre de l'Éducation d'enclencher le processus de mise à jour du programme Mécanique d'engins de chantier (DEP) afin de s'assurer que les futurs diplômés de ce programme acquièrent les compétences requises pour entretenir les engins de chantier du 21^e siècle.



Les tendances générales en formation minière 2021-2022

Réalisées à partir de la veille informationnelle hebdomadaire de l'Institut, deux publications sont produites chaque année afin de documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale. Ces publications sont des outils utiles à la prise de décision, non seulement pour orienter les recherches effectuées à l'INMQ, mais également pour éclairer les entreprises minières et les établissements d'enseignement sur les besoins de formation actuels et futurs.

Au-delà des nouvelles technologies qui continuent de façonner le paysage minier, le développement durable, l'employabilité et l'adaptabilité professionnelle de la main-d'œuvre sont les tendances décelées dans la première partie de l'année. Favoriser le développement des compétences numériques dans le secteur industriel 4.0 demeure un enjeu pour lequel des efforts doivent continuer à être fournis. Dans la seconde partie de l'année, le deuxième rapport semestriel a mis de l'avant l'hyperpersonnalisation en formation, l'intelligence artificielle et l'environnement au cœur des principales tendances révélées. Outre les nouvelles technologies en éducation et dans le secteur minier, la préoccupation des entreprises minières à l'égard de leur empreinte climatique les amène à adopter de nouvelles façons de faire, notamment en matière d'utilisation et de gestion de l'énergie. L'augmentation de l'utilisation d'engins miniers électriques ressort comme une tendance forte des initiatives de développement durable de ces entreprises.

Ces publications sont des outils utiles à la prise de décision, non seulement pour orienter les recherches effectuées à l'INMQ, mais également pour éclairer les entreprises minières et les établissements d'enseignement sur les besoins de formation actuels et futurs.

35

Un article dans la revue internationale *Géologues*

En juin 2021, l'Institut national des mines a collaboré à la réalisation d'un article portant sur la formation québécoise menant à la profession de géologue, l'une des plus recherchées à l'horizon 2023. Intitulée «La formation des géologues et les investissements miniers au Québec», cette publication met en relief entre autres la relation entre le nombre d'inscriptions au baccalauréat en géologie au Québec et l'aspect cyclique des investissements miniers. Pour une meilleure compréhension du cheminement scolaire québécois, celui-ci a été comparé avec celui de la France où des similitudes et des différences ont été relevées. En complément d'information, les programmes de collaboration universitaires pour la formation de géologue existants entre le Québec et la France sont listés.

Reconnaissance des acquis et des compétences dans la formation minière

Étude sur le parcours
en reconnaissance des acquis
et des compétences (RAC)
de travailleuses et de travailleurs
du secteur minier



Reconnaissance des acquis et des compétences dans la formation minière

L'Institut national des mines a mandaté les chercheurs Rachel Bélisle et Eddy Supeno du Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA) de l'Université de Sherbrooke pour qu'ils réalisent un rapport sur le parcours en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de travailleuses et travailleurs du secteur minier. Quatre centres de services scolaires (CSS), de trois régions minières d'importance, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec, ont accepté de participer à cette étude documentant les parcours en RAC-FP dans quatre programmes du secteur minier : forage au diamant, extraction de minerai, conduite de machines de traitement du minerai et conduite de machinerie lourde en voirie forestière. L'étude révèle notamment que l'obtention d'un DEP du secteur minier par voie de RAC-FP s'inscrit dans un projet familial ou professionnel, que la démarche est encore peu connue du grand public, que le bouche-à-oreille est la source d'information la plus courante et qu'à ce jour, peu d'employeurs du secteur minier semblent faire la promotion de la RAC pour que des membres de leur personnel obtiennent un DEP en demande dans l'entreprise. Le rapport sera lancé au début de l'automne 2022.

36

Formation courte en environnement minier : un partage d'expertise québécoise au Maroc

En vue d'approfondir et de concrétiser encore davantage la collaboration avec le Maroc, l'Institut national des mines et le ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Royaume du Maroc ont conclu leur deuxième année de coopération par l'organisation d'une formation courte en environnement minier destinée à renforcer les capacités de formatrices et de formateurs marocains provenant tant des établissements d'enseignement que de l'administration publique du Royaume. Cette formation, offerte de la fin mars jusqu'à la fin avril 2022 par les professeures et les professeurs de l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), proposait l'étude des meilleures pratiques existantes au Québec en matière de restauration de sites miniers. Cette formation a permis aux établissements d'enseignement universitaires et techniques spécialisés dans le secteur minier ainsi qu'au ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Royaume du Maroc de parfaire leurs connaissances relativement au processus de mise en place et d'évaluation de plans de fermeture de sites miniers.



Douze pays représentés au colloque annuel 2021 de l'Institut national des mines

Près de 190 participantes et participants provenant de 12 pays différents ont assisté au 6^e colloque annuel de l'Institut national des mines qui se tenait le 25 novembre 2021. Intitulé « Employabilité et adaptabilité professionnelle pour une main-d'œuvre qualifiée et compétente », l'événement a présenté, en ligne et gratuitement, quatre conférences répondant aux besoins des établissements d'enseignement d'ici et d'ailleurs, de plusieurs organisations, associations, ministères et organismes gouvernementaux du Québec, du Canada et de l'international ainsi que des entreprises et fournisseurs du secteur minier. Les conférences portaient sur l'insertion de la main-d'œuvre autochtone, la reconnaissance des acquis et des compétences, la place des engins hybrides et électriques dans le secteur minier québécois et le projet minier Nouveau Monde Graphite.

Près de 60 articles présentant le secteur minier sous l'angle de la formation

En plus de réaliser l'infolettre *MineAvenir*, une publication hebdomadaire transmise à près de 850 abonnées et abonnés du secteur de l'éducation, du secteur minier et d'organismes gouvernementaux, l'Institut national des mines collabore avec divers partenaires en réalisant des articles mettant en lumière ses projets de recherche, le parcours scolaire de travailleuses et travailleurs du secteur minier ainsi que les initiatives de formation minière offertes au Québec.

Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières, tendances générales en formation minière, main-d'œuvre autochtone dans le secteur minier, environnement, transport ferroviaire dans le secteur minier québécois et regard sur les départements de formation dans les entreprises minières ne sont que quelques-uns des sujets traités au cours de l'année 2021-2022.

La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique



2. Les résultats

2.1 Plan stratégique 2018–2023

Cette section a pour objectif de présenter les résultats de l'Institut national des mines relatifs à l'atteinte des cibles établies dans sa planification stratégique 2018-2023.

Sommaire des résultats 2021–2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018–2023

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultat 2021-2022	Page
Orientation 1 : Connaître les tendances en formation minière				
Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	Nombre de publications sur les tendances	Cible annuelle : 2 publications par année	Atteint	40
Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	Production de rapports d'analyse des tendances	Cible annuelle : 1 rapport par année	Atteint	41
Orientation 2 : Diffuser les tendances innovantes en formation minière				
Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints	Cible annuelle : 5 partenaires par année	Atteint	41
Orientation 3 : Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation				
Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	Nombre d'études produites	Cible annuelle : 2 études par année	Atteint	44
Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	Nombre de projets	Cible annuelle : 1 projet pour 2019 1 projet pour 2023	S. O.	45
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	Nombre d'avis	Cible annuelle : 1 avis par année	Atteint	46
Orientation 4 : Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier				
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	Nombre d'activités de promotion avec des partenaires	Cible annuelle : 3 activités réalisées en partenariat par année	Atteint	47
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC	Cible annuelle : 1 nouvel organisme par année	Atteint	49
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	Nombre d'activités de promotion	Cible annuelle : 2 activités par année	Atteint	50

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023

Enjeu 1 :

La connaissance des tendances en formation
ayant un impact sur le développement
des compétences de l'avenir

Orientation 1 : Connaître les tendances en formation minière

Axe d'intervention 1 : Identification des tendances en innovation

Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille

Indicateur : Nombre de publications sur les tendances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	2 publications par année	2 publications par année	2 publications par année	2 publications par année
Résultats	Rapport sur les tendances en formation minière Recension de la veille informationnelle du 11 janvier 2018 au 28 juin 2018 (janvier 2019) Rapport sur les tendances en formation minière 2018-2019 Recension de la veille informationnelle du 13 septembre 2018 au 31 janvier 2019 (mars 2019) Cible atteinte	Rapport sur les tendances en formation minière 7 février au 20 juin 2019. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (décembre 2019) Rapport sur les tendances en formation minière 12 septembre 2019 au 30 janvier 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (mars 2020) Cible atteinte	Rapport sur les tendances en formation minière 6 février au 18 juin 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (octobre 2020) Rapport sur les tendances en formation minière 20 août 2020 au 28 janvier 2021. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (mai 2021) Cible atteinte	Rapport sur les tendances en formation minière 4 février au 17 juin 2021. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (octobre 2021) Rapport sur les tendances en formation minière 2 septembre 2021 au 27 janvier 2022. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> (Diffusion prévue en mai 2022) Cible atteinte

Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec

Indicateur : Production de rapports d'analyse des tendances

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	1 rapport par année	1 rapport par année	1 rapport par année	1 rapport par année
Résultats	Transformation numérique et compétences du 21^e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière – sommaire de gestion (juin 2018) Transformation numérique et compétences du 21^e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière – ouvrage complet (juin 2018)	Portrait des simulateurs d'engins miniers en formation présents dans les centres de formation professionnelle, les cégeps et les entreprises du secteur minier au Québec. Collecte de données (décembre 2019)	Portrait de la cybersécurité dans les programmes de formation professionnelle et les programmes d'études collégiales menant à l'exercice d'un métier ou d'une profession dans le secteur minier (juin 2021)	Engins hybrides et électriques dans le secteur minier au Québec : perspectives, analyses et besoins de formation (avril 2022)
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

41

Orientation 2 : Diffuser les tendances innovantes en formation minière

Axe d'intervention 2 : Représentation stratégique ciblée

Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés

Indicateur : Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires par année	5 partenaires par année
Résultats	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos Semaine minière – salon des exposants (avril 2018)	6 centres de formation professionnelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec Conférence donnée auprès des directions des centres (mai 2019)	48^e Nord International Présentation de l'INMQ et de ses travaux (juillet 2020) Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée sur le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec (septembre 2020)	Ministère de l'Éducation Présentation de l'outil de diagnostic numérique 4.0 (20 avril 2021)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Résultats (suite)	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018) Conseil de bande de Chisasibi et Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue (SAENCAT) Journée <i>Business and Higher Education</i> – partenariats et échanges (avril 2018) Revue Ressources, Mines et Industrie 5 parutions par année Ordre des conseillers et conseillers d'orientation du Québec Colloque – salon des exposants, à Saint-Hyacinthe (juin 2018) Centre de formation professionnelle Val-d'Or Conférence donnée et webinaire en direct au Colloque des formateurs FMTM : Formation modulaire du travailleur minier (juin 2018)	Conseil régional des partenaires du marché du travail Nord-du-Québec Conférence donnée auprès des membres (juin 2019) Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée se basant sur les travaux antérieurs (août 2019) Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) Courte conférence donnée au Colloque en santé et sécurité (septembre 2019) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Congrès Québec Mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2019) CSMO Mines et Association minière du Québec Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (janvier 2020)	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020) Plus de 200 participantes et participants de partout dans le monde Conférences données sur les résultats préliminaires du Portrait de la cybersécurité et du Diagnostic numérique lors du colloque annuel de l'INMQ (novembre 2020) Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) Présentation de l'INMQ et de ses travaux (décembre 2020) Serdex International, Investissement Québec, 48^e Nord International et Groupement professionnel des miniers de Côte d'Ivoire Présentation de l'INMQ et de la formation minière québécoise dans le cadre des Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021 (mars 2021)	Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) Présentation d'une conférence sur les compétences essentielles à l'ère numérique (avril 2021) Plus de 180 participantes et participants provenant de 12 pays différents Conférences données sur les résultats préliminaires portant sur l'insertion de la main-d'œuvre autochtone, la reconnaissance des acquis et des compétences et la place des véhicules électriques dans le secteur minier québécois (novembre 2021) Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) Lancement du livre <i>Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement</i>. Dans cet ouvrage, l'Institut national des mines s'intéresse à l'employabilité de la main-d'œuvre autochtone sous l'angle de la formation. (février 2022)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Résultats (suite)	CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2018) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Congrès Québec Mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2018) Chambre de commerce de Val-d'Or Dîner-conférence et webinaire (décembre 2018) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante – conférence donnée et salon des exposants, à Victoriaville (mars 2019) Infolettres MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ.	Cégep de Thetford Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les étudiantes et les étudiants ainsi que le personnel enseignant (février 2020) Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Thetford Mines Conférence donnée sur la mine du futur (février 2020) Revue Ressources, Mines et Industrie 5 parutions par année Infolettres MineAvenir Près de 800 abonnés de cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ.	CSMO Mines et Association minière du Québec Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021) Infolettres MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 1 parution dans la revue <i>Ressources, Mines et Industrie</i>	Infolettres MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, portant notamment sur les travaux de l'INMQ.
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

Enjeu 2 : L'actualisation de l'offre de formation

Orientation 3 : Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation

Axe d'intervention 3 : Identification de nouvelles compétences

Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées

Indicateur : Nombre d'études produites

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	2 études par année	2 études par année	2 études par année	2 études par année
Résultats	Portrait numérique de la main-d'œuvre et des entreprises minières (diffusion en 2019) Le cadre de référence des compétences à l'ère du numérique dans le secteur minier (diffusion en janvier 2020)	Reconnaissance des acquis et des compétences en formation minière de niveau secondaire. Rapport de recherche documentaire (diffusion en octobre 2019) Outil diagnostic de la maturité numérique des programmes d'études et de formation : application au secteur minier du Québec (phase 1 : Grille du diagnostic) (diffusion en mars 2019)	Formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel : analyse comparative 2013-2016-2019 (diffusion en avril 2021) Diagnostic numérique 4.0 des programmes de formation et d'études (diffusion en septembre 2021)	Modèle d'intervention – L'insertion sociale et professionnelle des travailleurs autochtones : des pistes claires pour contribuer concrètement et efficacement (diffusion en février 2022) Reconnaissance des acquis et des compétences dans la formation minière – Étude sur le parcours en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de travailleuses et de travailleurs du secteur minier (diffusion à l'automne 2022)
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Axe d'intervention 4 : Diversification des modes d'enseignement**Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement****Indicateur : Nombre de projets**

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans
Résultats	SAMI-PRO (septembre 2018) Lancement du projet SAMI-PRO, destiné à la clientèle de la formation professionnelle minière Vidéo interactive (mars 2019) Formation en ligne sur les notions de communication en contexte minier Activité pédagogique sur vidéo 360 degrés (mars 2019) Présentation des métiers et des professions du secteur minier	Projet pilote en formation minière interordres (professionnel, collégial et universitaire) – Élaboration du projet	S. O.*	S. O.*
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

* Dans le contexte de la pandémie, l'Institut national des mines a procédé à une mise à jour du Plan stratégique 2018-2023 de l'organisation. Le prochain projet pilote sera effectué d'ici 2023. Ainsi, la cible pour 2021-2022 a été atteinte.

Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation

Indicateur : Nombre d'avis

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	1 avis par année	1 avis par année	1 avis par année	1 avis par année
Résultats	Avis sur les outils de simulation Dépôt officiel en novembre 2019 au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Avis visant à soutenir l'internationalisation de l'offre de formation minière du Québec Version préliminaire présentée au conseil d'administration du 19 mars 2020 et dépôt officiel au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en février 2021	Mesurer l'intégration du numérique dans les programmes d'études : déploiement d'un outil de diagnostic L'avis a été adopté au conseil d'administration le 22 mars 2021 et le dépôt officiel aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été effectué en juin 2021.	Avis aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Recommandations visant à former une main-d'œuvre minière apte à réaliser l'entretien des engins hybrides électriques L'avis a été adopté au conseil d'administration le 23 février 2022 et un dépôt officiel aux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sera effectué dans les prochaines semaines.
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte



Enjeu 3 : L'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur minier

Orientation 4 : Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier

Axe d'intervention 5 : Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires

Indicateur : Nombre d'activités de promotion avec des partenaires

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	3 activités réalisées en partenariat par année	3 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année	4 activités réalisées en partenariat par année
Résultats	Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018)	Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs Revue Ressources, Mines et Industrie Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier Salon national de l'éducation de Montréal – exposants CSMO Mines et Association minière du Québec (octobre 2019)	Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs Visite des kiosques lors de l'événement virtuel Association d'exploration minière du Québec (mai 2020) Salon Carrière Formation de Québec 2020 Présentation des métiers et des professions en kiosque (octobre 2020)	Infolettre MineAvenir Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'organisation, proposant notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs Revue internationale Géologues Réalisation d'un article portant sur la formation québécoise menant à la profession de géologue intitulé « La formation des géologues et les investissements miniers au Québec » (juin 2021) Salon national de l'éducation de Montréal – exposants CSMO Mines (octobre 2021)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Résultats (suite)	Revue Ressources, Mines et Industrie Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec Colloque-salon des exposants (juin 2018) CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal-exposants (octobre 2018) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante-conférence donnée et salon des exposants (mars 2019) ainsi que des articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue <i>L'Informateur</i> Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Monemploi.com Diffusion de vidéos présentant des métiers et des professions Guide Choisir Diffusion de publicités de l'Institut national des mines	Conférence sur les compétences à l'ère du numérique Conférence devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières où des métiers et des professions sont ciblés, réalisée en collaboration avec CSMO Mines et Association minière du Québec (janvier 2020) Conférence sur la mine du futur En partenariat avec l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole-section Thetford Mines (février 2020) Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Guide Choisir Diffusion de publicités de l'Institut national des mines	Présentation des métiers et des professions du secteur minier Royaume du Maroc Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Quatre articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue <i>L'Informateur</i>	Salon Carrière Formation de Québec 2021 Présentation des métiers et des professions en kiosque virtuel (octobre 2021) Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Trois articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue <i>L'Informateur</i> Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante-conférence donnée et salon des exposants (mars 2022)
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

Axe d'intervention 5 : Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier

Indicateur : Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année
Résultats	Université de Sherbrooke Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire (mars 2019) Les commissions scolaires qui ont contribué à la recherche : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois Centre de formation professionnelle Val-d'Or Commission scolaire de la Baie-James Centre de formation professionnelle de la Baie-James Commission scolaire de l'Estuaire Centre de formation professionnelle de Forestville	Université de Sherbrooke Travaux de recherche documentant la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier, de la demande d'information jusqu'à l'obtention du diplôme par voie de la RAC (en cours) En partenariat avec : Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC) Commission scolaire Harricana	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020) Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines Présentation lors du conseil d'administration de l'organisation concernant l'importance de la RAC en formation professionnelle et collégiale (février 2021) Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC Harricana) Article sur la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier (février 2021)	Université de Sherbrooke Présentation d'une conférence sur la RAC par Rachel Bélisle au colloque annuel de l'INMQ (novembre 2021) Les centres de services scolaires qui ont contribué à la recherche : Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois Centre de formation professionnelle Val-d'Or Centre de services scolaire de la Baie-James Centre de formation professionnelle de la Baie-James Centre de services scolaire de l'Estuaire Centre de formation professionnelle de Forestville Centre de services scolaire Harricana Centre de formation professionnelle Harricana Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC Beauce-Etchemin) Entretien avec Marise Delisle, experte-conseil sur le rôle de l'employeur dans la démarche de la RAC (mars 2022)
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée

**Axe d'intervention 6 : Promotion internationale de la formation
offerte par les établissements d'enseignement du Québec**

Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec

Indicateur : Nombre d'activités de promotion

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cible	2 activités par année	2 activités par année	2 activités par année	2 activités par année
Résultats	48^e Nord International Délégation du Chili Délégation du Bénin (mai 2018) Société géologique de France Trois articles écrits dans la revue <i>Géologues</i> (juin 2018) SIM Sénégal (novembre 2018)	Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Entente de collaboration avec l'équipe du projet Mines du futur (août 2019) 48^e Nord International Mission au Maroc (décembre 2019) Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) (mars 2020) Signature d'une entente de collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc; Rencontres également avec : › le délégué commercial du Canada au Burkina Faso; › l'ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire; › la déléguée commerciale du Canada en Côte d'Ivoire et au Libéria; › le directeur de la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) et le ministre des Mines et de la Géologie, M. Jean Claude Kouassi; › l'ambassadeur du Canada en République démocratique du Congo et auprès de la République du Congo; › le délégué commercial du Canada au Ghana;	Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée sur le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec (septembre 2020) Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Présentation offerte auprès des différents représentants des bureaux du Québec à l'étranger (novembre 2020) Premier colloque virtuel de l'INMQ Conférences données sur les résultats préliminaires du Portrait de la cybersécurité et du Diagnostic numérique lors du colloque annuel de l'INMQ rassemblant plus de 200 personnes de partout dans le monde (novembre 2020) Revue Formation et profession Premier article paru dans une revue scientifique internationale en éducation (mars 2021)	Formation courte en environnement minier : un partage d'expertise québécoise au Maroc (mars à avril 2022) Colloque virtuel de l'INMQ Colloque annuel de l'INMQ rassemblant plus de 180 personnes de 12 pays différents (novembre 2021) Rencontre d'une délégation de la Présidence du Sénégal Représentation auprès de dignitaires du Sénégal (mars 2022)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Résultats (suite)		› le ministre de Lands and Natural Resources du Ghana; › le délégué commercial du Canada au Mali; › le directeur de la Géologie et des Mines au ministère des Mines et du Pétrole du Mali; › le Haut-commissaire (ambassadeur) adjoint du Canada au Nigéria; › Export Québec.	Présentation de l'INMQ et de la formation minière québécoise Dans le cadre des Journées économiques Québec-Côte d'Ivoire 2021 avec Serdex International, Investissement Québec, 48^e Nord International et Groupement professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (mars 2021) Webinaire Maroc-Québec sur la santé et la sécurité du travail dans le secteur minier Entente de collaboration avec le gouvernement du Royaume du Maroc (mars 2021)	
	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte et même dépassée	Cible atteinte

2.2 Déclaration de services aux citoyens

L'Institut national des mines n'offre pas de services aux citoyens.

3. Les ressources utilisées





3.1 Utilisation des ressources humaines

Concernant la gestion des ressources humaines, l'Institut national des mines a adopté un plan d'effectifs 2021-2022.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2022 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Direction générale et conseil d'administration	1	1	0
Projets, recherches et analyses	2	2	0
Administration	2	2	0
Communication	2	2	0
Total	7	7	0

53

Formation et perfectionnement du personnel

Afin de soutenir le développement professionnel de chaque employé, les besoins en formation continue sont définis et convenus à l'avance avec la personne concernée, lors de son évaluation annuelle. Au cours de la dernière année, **19** formations ont été données aux membres de l'équipe de l'Institut national des mines.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021	2020
Favoriser le perfectionnement des compétences	1 800 \$	2 515 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	480 \$	800 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	528 \$	2 225 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	3 700 \$	1 300 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	152 \$	949 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	1,3 %	1,4 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,0	6,8
Cadre	3,6	2,1
Professionnel	11,2	19,9
Soutien administratif (fonctionnaire)	12,0	39,6
Total	26,8	61,6
Somme allouée par personne	951 \$	865 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation. Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Au cours de l'année financière, le président-directeur général a démissionné de son poste ainsi qu'un employé. Au terme de l'année financière 2021-2022, soit le 31 mars 2022, l'Institut comptait six employés sous la supervision d'une nouvelle présidente-directrice générale.

Une étudiante au DEP en conduite de traitement du minéral au Centre de formation professionnelle Val-d'Or. (Institut national des mines/photographe Mathieu Dupuis)





Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	29 % (2 employés sur 7)	14 % (1 employé sur 7)	20 % (1 employé sur 5)

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise² : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Le siège social de l'Institut national des mines se situe en Abitibi-Témiscamingue, l'une des principales régions minières du Québec. Ainsi, l'organisation contribue à la vitalité des régions en y offrant des emplois de qualité.

2. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2021-2022 (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2022 (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) – (1)	Variation (%) (4) = (3) / (2)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2019-2020
Traitements et avantages sociaux	766 788	523 897	(242 891)	-46,4	736 466
Services professionnels	287 102	239 746	(47 356)	-19,8	197 590
Frais de déplacement	40 000	19 630	(20 370)	-103,8	4 318
Amortissement des immobilisations corporelles	22 928	23 024	96	0,42	10 163
Fournitures et approvisionnements	8 000	5 277	(2 723)	51,6	24 107
Publicité et communication	21 000	22 609	1 609	7,1	10 483
Frais de formation	7 000	10 551	3 551	33,7	7 789
Frais de représentation	3 415	1 276	(2 139)	-167,6	138
Frais financiers	600	715	115	16,1	486

La gestion de la pandémie et les mesures de relance de l'économie n'ont engendré aucune dépense puisque le télétravail était déjà en implantation avant la crise sanitaire.



3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

Type d'intervention	Investissements (\$)	Dépenses (\$)
Projets ³	0	9 296
Activités ⁴	0	0
Total	0	9 296

3. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

4. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

A close-up, low-angle shot of a yellow excavator bucket. The bucket is tilted, and a large amount of dark brown soil is falling out of it, creating a dynamic spray of dirt and dust. The excavator's arm and hydraulic hoses are visible in the upper right corner. A green rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing the section header text.

4. Annexes – autres exigences



4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	2 590	0	2 590	1,42
2. Personnel professionnel	5 159	0	5 159	2,82
3. Personnel infirmier				
4. Personnel enseignant				
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3 360	0	3 360	1,84
6. Agents de la paix				
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service				
8. Étudiants et stagiaires				
Total 2021-2022	11 109		11 109	6,08
Total 2020-2021			11 628	6,36

Contrats de service

Pour la gestion et le contrôle de ses effectifs, l'Institut s'appuie sur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) (RLRQ, chapitre G-1.011) et la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1). Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	-	-
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	-	-
Total des contrats de service	-	-



4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Orientation 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	État d'avancement au 31 mars 2022
1.1-Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1 : Réduire les déplacements dans le cadre du travail	Adopter des lignes directrices en matière de télétravail	Lignes directrices en matière de télétravail adoptées	Partiellement réalisée
	2 : Intégrer les principes de développement durable dans notre politique d'approvisionnement	Principes de développement durable intégrés dans notre politique d'approvisionnement	Politique d'approvisionnement révisée comprenant les principes de développement durable adoptée	Partiellement réalisée
	3 : Tenir les événements de manière écoresponsable	Proportion d'événements organisés par l'Institut intégrant des mesures écoresponsables	100 % des événements intégreront des mesures écoresponsables	Réalisée
1.2-Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les MO	4 : Intégrer les principes de développement durable dans la recherche	Principes de développement durable intégrés dans la recherche	10 % des recherches intègrent les principes de développement durable	Réalisée
1.6-Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	5 : Renforcer l'approche DD de l'Institut sur la scène internationale	Identifier, de manière concertée avec ses partenaires, les valeurs de développement durable que doit promouvoir l'Institut sur la scène internationale	Valeurs identifiées	Réalisée

4.3 Occupation et vitalité des territoires

L'Institut national des mines n'est pas tenu, selon les instructions sur la réalisation du rapport annuel de gestion 2021-2022, de remplir cette section.

4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Dans le cadre de l'application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Protecteur du citoyen a accueilli favorablement, le 1^{er} mai 2017, la demande de dispense de l'Institut national des mines quant à l'application de l'article 18 de cette loi, en s'appuyant sur l'article 19 et sur une balise fixée par le Protecteur même, qui accorde d'emblée une dispense aux organismes de moins de 50 employés et employées qui en font la demande.

62

En contrepartie de cette dispense, le Protecteur du citoyen exigeait de l'Institut qu'il informe les membres de son personnel du moyen de se prévaloir de leurs droits en vertu de cette loi. Conformément à cette exigence, l'organisation s'acquitte de cette responsabilité en transmettant, une fois l'an, une note de service à son personnel pour lui rappeler ses droits en vertu de cette loi et l'inviter à s'adresser au Protecteur du citoyen, si nécessaire.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 19 de la Loi sur l'Institut national des mines, tout en considérant le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023, les membres du personnel de l'Institut sont nommés selon le plan d'effectifs établi par règlement de l'Institut. De plus, seule la présidente-directrice générale est nommée par décret ministériel. L'Institut national des mines respecte la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01).

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM-1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Un règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés a également été adopté par le conseil d'administration en décembre 2017. Ce code régit notamment les conflits d'intérêts ainsi que la protection et la confidentialité des renseignements personnels. Il résulte d'une recommandation émise en mai 2017 par le Vérificateur général du Québec. Il est accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'a été observé pour l'année 2021-2022 quant aux règles édictées dans ces règlements.

Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant la présidence-direction générale et la ou le secrétaire d'assemblée.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

Section 1 : Règles et principes généraux

3. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

4. La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

6. Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

7. Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

8. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
9. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3 : Discrétion et réserve

10. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
11. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
12. Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
13. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4 : Honnêteté et indépendance

14. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16. Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fait état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
17. Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
18. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
19. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
20. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité, ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

21. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
23. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

Section 5 : Après-mandat

24. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
25. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

26. Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

Activités politiques

27. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

Processus disciplinaire et sanctions

28. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.
29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
30. Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
32. Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.
33. La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
34. Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

Entrée en vigueur

35. Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.



4.7 Gouvernance de l'Institut national des mines

L'Institut national des mines n'est pas assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Pour démontrer la saine gouvernance de l'organisation, ce rapport annuel de gestion fait état des activités réalisées au cours de son exercice financier 2021-2022.

Membres du conseil d'administration

L'Institut national des mines est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres. Leur représentation est déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, et modifiée le 1^{er} février 2014.

Nominations

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, « [l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre après consultation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière ».

Au 31 mars 2022, 16 membres sont en poste et deux postes sont à pourvoir. Les membres se répartissent comme suit, suivant l'article 11 de la Loi :

- « 1 ° un président;
- 2 ° un président-directeur général;
- 3 ° quatre membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;
- 3.1 ° deux membres provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ces secteurs;

- 4 ° un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommés après consultation de celles-ci;
- 5 ° deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;
- 6 ° un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;
- 7 ° un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes.»

Mandat du président et des membres du conseil

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables. »

Processus de remplacement

L'article 13 mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou que leur mandat soit renouvelé ». Toutes les nouvelles nominations et tous les renouvellements de mandat doivent se faire par décret ministériel après consultation des groupes ou des organismes représentés.

Au terme de ces consultations, un dossier contenant notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations à des postes devenus vacants en cours d'exercice est transmis au ministre de l'Éducation et peut inclure les candidatures des membres qui souhaitent renouveler leur mandat.

À la fin du présent exercice, l'Institut compte un poste vacant et est en attente d'un décret de nomination afin de pourvoir un siège.



Au 31 mars 2022

PRÉSIDENT



Guy Belleau
Chef des opérations
chez ArcelorMittal
Mining Canada
G.P. / ArcelorMittal
Infrastructure
Canada G.P.
(mandat : 15 août
2018 au 15 août 2023)

VICE-PRÉSIDENT



Michel Laplace
Directeur général
du Centre de
services scolaire
de la Baie-James
Membre provenant
du secteur de
l'enseignement
secondaire
en formation
professionnelle,
concerné par le
secteur minier
Président du comité de
vérification du conseil
d'administration
(mandat :
1^{er} décembre 2021 au
1^{er} décembre 2024)

PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE



**Christine
Duchesneau**
Présidente-directrice
générale de l'Institut
national des mines

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS



**Renée-Claude
Baillargeon**
Directrice régionale
de Services Québec
du Nord-du-Québec
Représentante du sous-
ministre du ministère du
Travail, de l'Emploi et de
la Solidarité sociale



Ronald Bisson
Chef du Service de la
formation technique
Représentant du sous-
ministre du ministère de
l'Enseignement supérieur



Sylvain Blais
Directeur général du
Cégep de l'Abitibi-
Témiscamingue
Membre provenant
des secteurs de
l'enseignement collégial
et universitaire, concernés
par le secteur minier
Président du comité
des communications du
conseil d'administration
(mandat :
2 décembre 2020 au
2 décembre 2023)



Claude Barnard
Directrice des
politiques minières
Représentante de la
sous-ministre du ministère
de l'Énergie et des
Ressources naturelles



Mamadou Falilou Diop
Directeur à l'éducation
des adultes
Membre provenant
de la Commission
scolaire Kativik
(mandat : 12 février
2020 au 12 février 2023)



Nadine Desrosiers
Directrice générale
du Centre de services
scolaire de l'Estuaire
Membre provenant
du secteur de
l'enseignement secondaire
en formation
professionnelle, concerné
par le secteur minier
(mandat :
1^{er} décembre 2021 au
1^{er} décembre 2024)



**Jean-Sébastien
Drapeau**
Directeur de l'éducation
des adultes et de la
formation professionnelle
Représentant du sous-
ministre du ministère
de l'Éducation



Kathy Gauthier
Directrice générale
du Comité sectoriel
de main-d'œuvre de
l'industrie des mines
Membre représentante
du CSMO Mines
(mandat :
1^{er} décembre 2021 au
1^{er} décembre 2024)



Jovette Godbout,
Directrice de l'Unité de
recherche et de service
en technologie minérale
(URSTM) et directrice
administrative de l'Institut
de recherche en mines
et en environnement
(IRME) de l'Université
du Québec en Abitibi-
Témiscamingue
Membre provenant
des secteurs de
l'enseignement collégial
et universitaire, concernés
par le secteur minier
(mandat :
2 décembre 2020 au
2 décembre 2023)



Dominic Lemieux
Directeur québécois du
Syndicat des métallos
et vice-président
de la Fédération
des travailleuses et
des travailleurs du
Québec (FTQ)
Membre provenant
des associations de
salariés concernées
par le secteur minier
(mandat :
1^{er} décembre 2021 au
1^{er} décembre 2024)



Josée Méthot
Présidente-directrice
générale de l'Association
minière du Québec
Membre provenant des
associations d'employeurs
du secteur minier
Présidente du comité Plan
stratégique et projets du
conseil d'administration
(mandat :
1^{er} décembre 2021 au
1^{er} décembre 2024)



Richard Poirier
Directeur général du
Centre de services
scolaire du Fer
Membre provenant du
secteur de l'enseignement
secondaire en formation
professionnelle, concerné
par le secteur minier
Président du comité des
ressources humaines du
conseil d'administration
(mandat :
12 février 2020 au
12 février 2023)



Régis Simard
Directeur général de
la Table jamésienne de
concertation minière
Membre provenant des
associations d'employeurs
du secteur minier
(mandat :
1^{er} décembre 2021 au
1^{er} décembre 2024)



POSTE VACANT
Membre provenant de la
Commission scolaire crie



POSTE VACANT
Membre provenant
du secteur de
l'enseignement secondaire
en formation
professionnelle, concerné
par le secteur minier

Départ en cours d'exercice

Au cours de l'exercice 2021-2022, quatre membres ont quitté le conseil d'administration de l'Institut. Après un peu plus de deux ans à titre de président-directeur général de l'organisation, M. Jean-François Pressé a quitté ses fonctions en juin 2021. De plus, après son mandat de représentation du sous-ministre de l'Enseignement supérieur au sein du conseil d'administration, M^{me} Esther Blais, directrice générale des affaires collégiales, a quitté son poste en octobre 2021. À son tour, M. Alain Guillemette, directeur général du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois et représentant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle depuis 2020, a quitté ses fonctions pour la retraite. Finalement, c'est en décembre 2021 que M^{me} Marie-Ève Boucher, directrice générale du développement de l'industrie minière, a cédé ses fonctions comme représentante de la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'une de ses collègues. L'Institut national des mines souhaite leur témoigner une profonde reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement tout au long de leur mandat.



Fonctionnement des comités

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut national des mines a institué cinq comités pour faciliter son bon fonctionnement. La composition respective et le rôle de ces comités ont été actualisés en décembre 2021. Cette section présente les responsabilités de chacun.

Comité de vérification

Sous la présidence de M. Michel Laplace, le comité de vérification de l'Institut national des mines assume les responsabilités suivantes :

- › Examiner les états financiers et les recommander au conseil;
- › Recevoir la présentation du programme d'audit externe;
- › Examiner les résultats d'audit et les recommander au conseil;
- › Recommander au conseil les prévisions budgétaires;
- › Recommander au conseil le plan de gestion des risques et le plan de lutte contre la collusion et la corruption;
- › Recommander au conseil les règlements et politiques relatifs à la gestion financière.

Comité des ressources humaines

Sous la présidence de M. Richard Poirier, le comité des ressources humaines de l'Institut national des mines a pour mandat la recommandation au conseil du plan d'effectifs ainsi que des règlements et politiques entourant la gestion du personnel. Il collabore également au processus de dotation.

Comité des communications

Sous la présidence de M. Sylvain Blais, le comité des communications de l'Institut a pour mandat de recommander au conseil le plan de communications ainsi que le plan d'action afférent.

Comité stratégique et d'analyse de projets

Sous la présidence de M^{me} Josée Méthot, le comité stratégique et d'analyse de projets a pour mandat d'examiner le portefeuille de projets et de recommander au conseil le plan d'action annuel et l'avis au ministre.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par le président du conseil d'administration, M. Guy Belleau. Le comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement du conseil et de lui recommander les règlements et politiques relatifs à la déontologie, à l'éthique et à la gouvernance.

4.8 Allégement réglementaire et administratif

L'Institut national des mines n'est pas assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

L'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverses informations d'intérêt public. Aucune demande d'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels n'a été adressée à l'Institut durant l'année 2021-2022.

La protection des renseignements personnels dans l'organisme est assurée avec rigueur. Les moyens mis en place pour protéger ces renseignements sont respectés intégralement.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	0
---------------------------------	---

4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Les ministères et organismes soumis à la Loi sur l'administration publique ont la responsabilité de veiller à appliquer la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 2011. Les ministères et organismes doivent rendre compte des éléments présentés dans les tableaux suivants.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de cinquante
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, combien ?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles :	-

73

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ? Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Oui, le 21 septembre 2017
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles.	Oui, les nouveaux membres de l'équipe ont reçu la politique linguistique lors de leur arrivée en fonction.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application ?	-

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Par ses pratiques, l'Institut national des mines encourage la parité au sein de son conseil d'administration et de son équipe de travail.

4.12 Politique de financement des services publics

L'Institut n'offre aucun bien et service tarifé à la population. En revanche, il fournit de l'information d'ordre général à la population qui porte sur le résultat de ses travaux de recherche, de sa veille informationnelle et la mise en place de différents projets qui traitent de l'évolution technologique des différents milieux de travail miniers et qui ont un impact sur la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec.





Nouveau Monde Graphite/photographie Julien Perron-Gagné

125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
info@inmq.gouv.qc.ca
inmq.gouv.qc.ca

**Institut national
des mines**

Québec

